

Interpellation

Article 33 du règlement du Conseil Général – L'interpellation

1. Chaque membre du Conseil général peut, en dehors des séances plénières, interpellier le Conseil municipal sur son administration ou sur un objet d'intérêt général.
2. L'interpellation, brièvement motivée, est adressée au Conseil municipal par écrit ou voie électronique par l'intermédiaire du bureau restreint du Conseil général au moins 30 jours avant une séance plénière. Elle est jointe à la convocation de la séance du Conseil général.
3. L'interpellation doit être développée et une réponse doit y être apportée, en principe, lors de la séance qui suit.
4. La discussion générale est ouverte après la réponse du Conseil municipal.

1^{er}.e signataire : Jean-Paul Mabillard Les Verts

Date du plénum : mardi, 4 octobre 2022

Sujet : Plan climat

Interpellation : plan climat prévu par nos autorités communales

Cet été, une fois de plus, la canicule a sévi sur l'ensemble de notre pays. Sion n'a pas été épargné. Ce phénomène a fortement impacté la population, mais aussi l'environnement (cultures, végétaux...). Des témoignages recueillis par le quotidien « Le Temps » mettent en évidence les problèmes rencontrés, notamment, par les personnes âgées. L'un d'entre eux illustre bien ce qu'elles ont éprouvé : « On venait à peine de sortir du confinement et boum, la canicule ! C'est plus une vie, pour nous les retraités. A partir de 10 heures du matin, je reste cloîtrée chez moi, volets fermés, jusque vers 15 heures. Je vis une petite existence étreinte... ». Il en va de même pour les jeunes enfants, en particulier les nourrissons que leur mère ont dû protéger de ces fortes chaleurs. Impossible de leur faire prendre l'air pendant les heures chaudes de la journée et durant les soirées tropicales.

Concernant ces piques de chaleur, Sion figure sur le podium et n'est pas prêt de le quitter. Seul Neuchâtel affronte de temps en temps des températures plus élevées. Les périodes de canicule sont appelées à se renouveler à un rythme soutenu. Selon les experts, il est impossible de stopper un tel phénomène. En effet, l'élimination de la quantité de CO2 accumulée dans l'atmosphère va prendre des centaines, voire des milliers d'années. Désormais, on ne peut qu'éviter d'aggraver une situation déjà préoccupante en prenant rapidement de véritables mesures. Il en va de la qualité de vie de la population sédunoise et de la survie de certaines catégories de personnes comme déjà précisé. Il s'agit de permettre à tout le monde de conserver une qualité de vie acceptable durant les périodes caniculaires. Lors de la législature précédente, notre groupe avait déposé un postulat demandant à nos autorités de mettre en place un plan climat. Il a été rejeté par une majorité du Conseil Général sous prétexte que la demande en question était trop vague. C'est la raison pour laquelle, nous avons décidé d'interpeller directement le Conseil communal à ce sujet. Il semble impossible que nos

autorités soient demeurées les bras croisés face au dérèglement climatique. Preuve en sont l'installation du chauffage à distance et la mise en œuvre partielle du règlement sur l'énergie. Ces premières mesures ne permettront pas d'atteindre les objectifs que la Confédération a fixés pour notre pays et par capillarité à notre commune : réduire de moitié les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport à leur niveau de 1990 et viser la neutralité carbone à partir de 2050. A cet effet nous aimerions connaître l'ensemble des mesures envisagées par le Conseil communal à court, moyen et long terme en vue d'atteindre ces objectifs de lutte contre le réchauffement climatique. Autrement dit dans quels délais nos autorités envisagent-elles :

- d'évaluer la production de CO₂ émise par l'ensemble de notre communauté et de planifier leur réduction d'ici à 2030 ?
- d'équiper l'ensemble des bâtiments administratifs et divers lieux qui s'y prêtent particulièrement de panneaux solaires ?
- de consacrer un pourcentage de son budget annuel à accélérer l'ensemble des mesures prévues par le règlement sur l'énergie soutenant, entre autres, l'isolation des maisons individuelles et des bâtiments ?
- une augmentation de l'arborisation de certaines zones et l'installation de pergolas dans l'ensemble des rues où de telles réalisations sont possibles ?

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ

L'augmentation constante de l'arborisation de la ville et la compensation des pertes font partie des objectifs prioritaires de la section parcs et jardins sur la base des moyens dédiés. S'agissant des pergolas, seules des études au cas par cas permettent de considérer la faisabilité de leur installation, leur insertion dans le tissu urbain et dans le concept des espaces libres / flux de mobilité, et l'adéquation avec les moyens techniques et financiers mobilisables.

Les réponses à ces diverses questions détermineront dans quelle mesure la population de notre cité va pouvoir affronter dans des conditions « acceptables » les inévitables canicules qui vont se succéder à l'avenir.

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ

Concernant l'évolution du bilan CO₂ du territoire communal, il est à noter en préambule qu'il n'existe aucune méthode permettant de le calculer de manière exhaustive et correcte. Ceci est du à différents éléments notamment ces deux exemples :

- Le bilan CO₂ se base sur des consommations d'énergie, or la consommation de bois et de mazout n'est pas référencée de manière précise car les fournisseurs sont très nombreux et n'ont aucune obligation de renseignement

- La mobilité est un facteur important or il n'existe pas de méthode qui définit quels sont les périmètres dans lesquels la mobilité doit être attribuée au territoire communal.

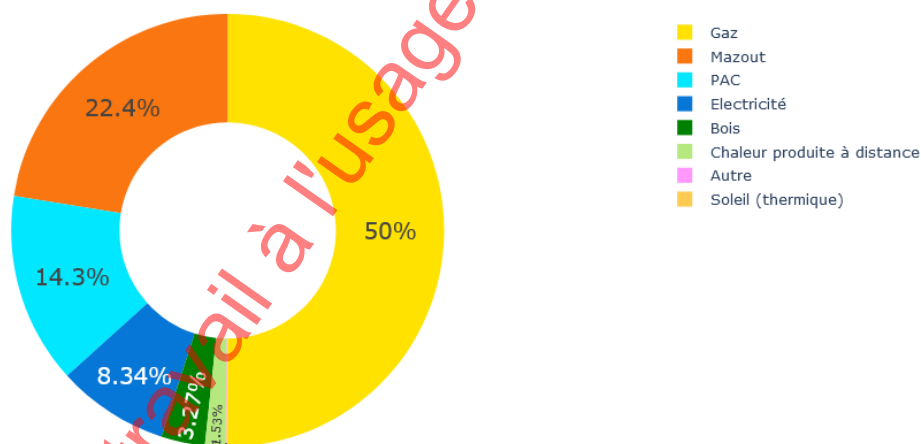
Malgré cela, des outils existent et sont utilisés depuis plusieurs années par OIKEN dans le cadre de l'accompagnement des communes dans les plans directeurs des énergies.

Ceux-ci sont à mettre en perspective de la stratégie énergétique cantonale dont les objectifs 2035 sont les suivants, par rapport à l'année de référence 2000 :

- -43% d'énergie finale par habitant
- -13% d'électricité par habitant
- x20 la production d'électricité par les nouvelles énergies renouvelables
- x7 la production de chaleur renouvelable

Comme point de départ à l'analyse, la répartition des types de chauffage est constituée comme suit :

Répartition des types de chauffage [%]

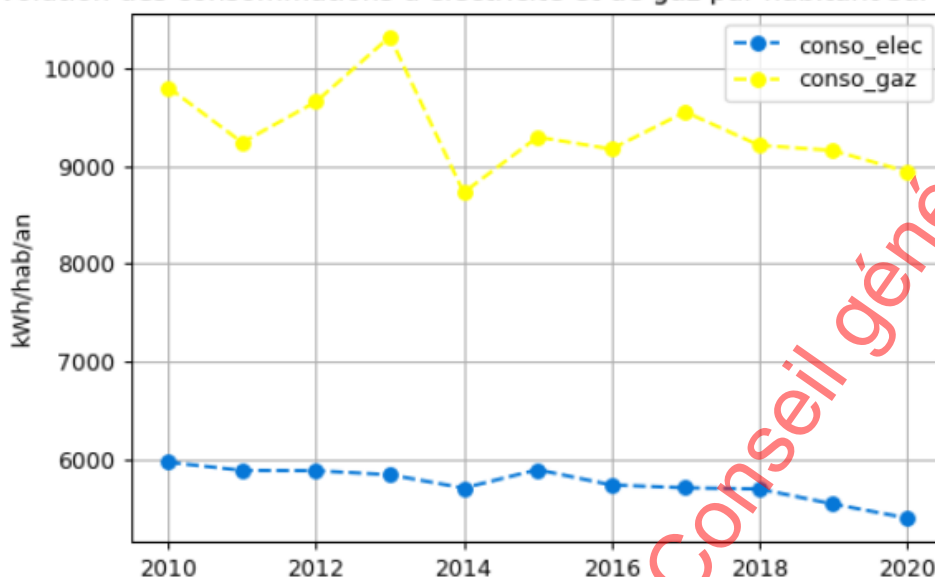


Ceci représente le nombre de chaudières et non leur puissance, mais pour simplifier, il est considéré que 75% des émissions de CO₂ pour le chauffage sont imputables au gaz et au mazout.

Dans le tableau suivant, sont représentées les consommations d'électricité et de gaz :



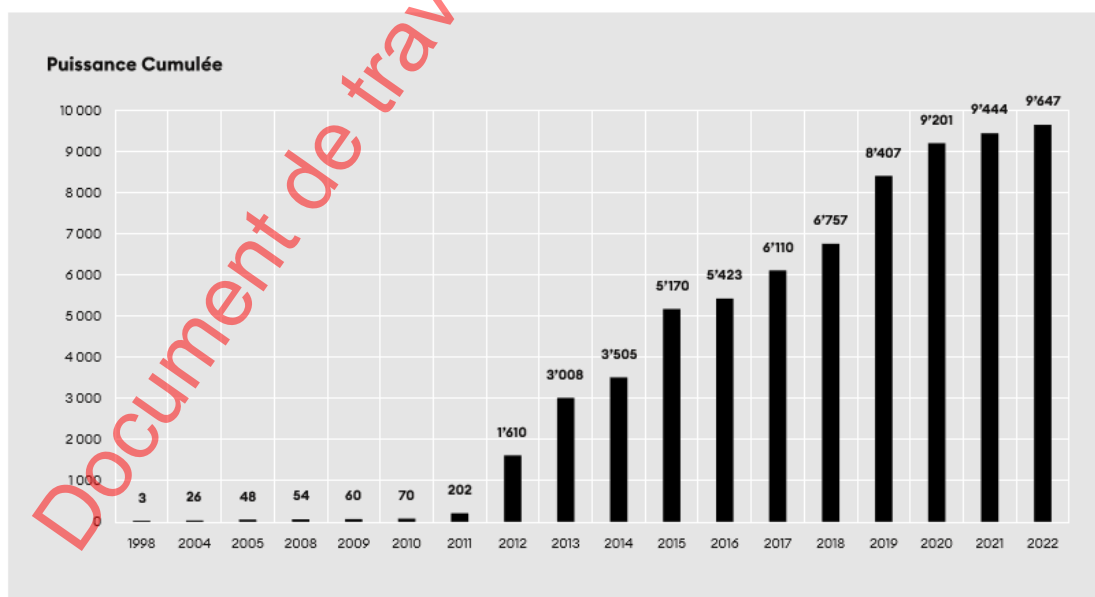
Evolution des consommations d'électricité et de gaz par habitant sur le territoire



De ce graphique, les informations suivantes peuvent être relevées :

- La consommation de gaz par habitant a déjà diminué de plus de 10% depuis 2010, et ce avant le déploiement important du chauffage à distance. A son terme, le CAD devrait fournir environ 100 GWh de chaleur, et permettre ainsi une réduction de la consommation de gaz et de mazout de 35%, et donc réduire les émissions de CO₂ d'autant.
- La consommation d'électricité par habitant a déjà diminué de plus de 10% depuis 2010. Certainement que l'électrification de la mobilité et la transition vers les pompes à chaleur va limiter cette baisse voir l'inverser légèrement mais de très nombreux efforts ont été consentis dans ce domaine et ont déjà porté leurs fruits.

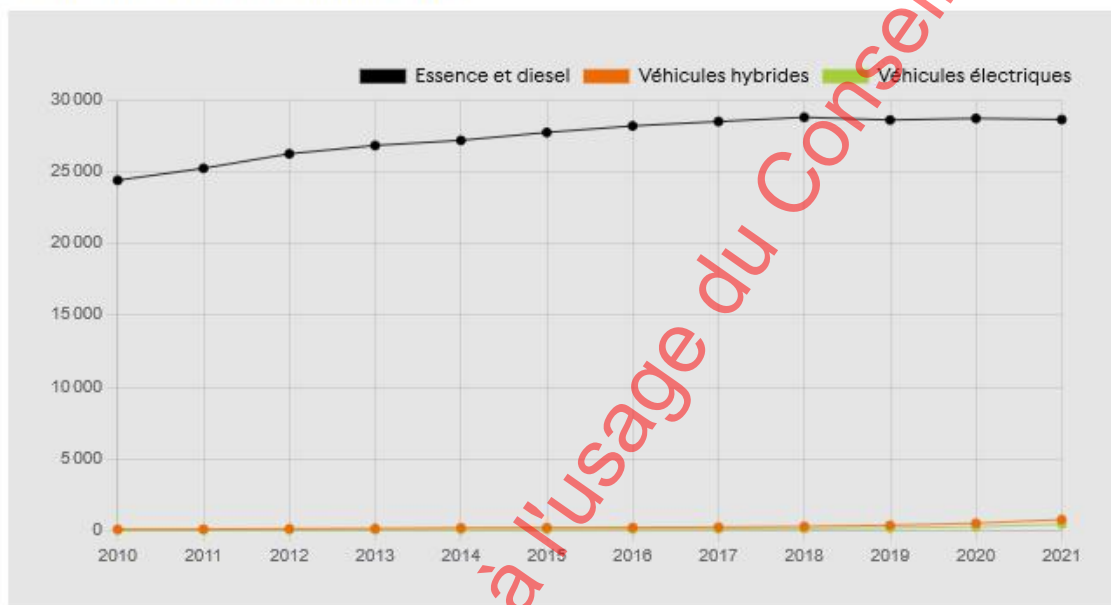
Dans le domaine de la production d'électricité renouvelable, le déploiement du PV n'a pas attendu le contexte actuel pour se développer. Le bilan est représenté comme suit :



Les installations existantes recouvrent déjà 62'000m² et produisent plus de 11 GWh d'électricité par année. Ce développement est en pleine croissance mais est limité actuellement par le manque de matériaux et de ressources humaines. La Ville de Sion a référencé ses propres toitures aptes à accueillir des installations photovoltaïques. Ainsi, après le bâtiment Scorpion et l'école de Champsec, des installations verront le jour à différentes échéances notamment sur le toit de la patinoire, l'école de St-Guérin, le stade de Tourbillon, la caserne des pompiers, le bâtiment de la Pouponnière /Studer Innotec, l'ancien bâtiment de l'école d'ingénieurs.

Dans le domaine de la mobilité, deux éléments sont à relever. En premier lieu le nombre de véhicules à motorisation fossile s'est stabilisé, alors que le nombre de véhicules hybrides et électriques augmente significativement.

Evolution des types de motorisation



Alors même qu'il reste un important travail pour poursuivre les mesures permettant d'atteindre les objectifs 2035 et 2050, ces quelques éléments illustrent le travail déjà réalisé par la Ville de Sion et OIKEN.

Parmi les grandes mesures qui seront prises prochainement, il s'agira de l'intégration des critères énergétiques dans la modification du PAZ et RCCZ, basée sur une planification énergétique territoriale. En d'autres termes, le territoire communal sera découpé en zones du PAZ, et chacune de ces zones devra suivre des mesures en termes de besoins d'énergie (nouvelles constructions et rénovation), de systèmes d'approvisionnement d'énergie, et de production propre d'énergie, en fonction de leurs caractéristiques locales. Ce travail a été initié et doit aussi être mené en parallèle d'une révision du règlement des subventions pour l'efficacité énergétique.

Document de travail à l'usage du Conseil général